

l'illusion. Car, s'il était possible qu'ils visent les résultats de leurs systèmes; on pourrait croire que d'accord avec eux, qui ont cessé de travailler depuis la conquête, à renverser tout édifice politique pour en brochant les débris, leur espoir est d'avoir part aux dévotions.

Ajoutons que pendant longtemps, de nos compatriotes ont secondé les vœux archaïques de ceux qui pendant tant d'années, purent exercer, non le droit qui serait celui de violer tous les principes de notre gouvernement, mais la faculté, d'un côté d'employer leurs vœux particulières tout le revenu public de la Province, sans l'aveu de la Représentation du pays, de l'autre, de faire non le tirage, mais de dicter le choix de ceux qui se trouvent chargés dans les tribunaux de prononcer sur le sort de tous ceux qui sont recherchés pour cause de crimes ou de délits dans d'autres termes, de mettre entre les mains d'un nombre restreint d'hommes tirés de quelconque localité particulière la puissance de vie et de mort sur tous les restes des citoyens de la Province, enfin sur toute la masse de la population.

On croit devoir aller plus loin se permettre encore un mot d'observation sur les déclarations qui se trouvent dans plusieurs de nos journaux par rapport au système de la Double Majorité, qui, comme on l'a fait remarquer plus haut, dans les journaux qui se publient dans la langue française depuis l'union des deux Provinces, est une indispensable nécessité dans la pratique, quoiqu'il ne soit pas possible en théorie de la concilier avec un principe.

Comme on l'a fait remarquer dans les diverses productions sur cet article; en effet, la simple théorie n'est pas d'accord avec la pratique. Il en est de ce principe, comme de la doctrine de l'indépendance de la Couronne qui n'est pas douteuse, pendant que dans l'usage, les Ministres sont consultés sur toutes les mesures qui ne sont censées s'adopter qu'à la suite des délibérations du Conseil Exécutif et dont par la même les Ministres sont responsables, en même temps que le Monarque lui-même se trouve à l'abri de toute censure. On peut voir aussi dans ces productions, quel à toujours été le bonheur et la prospérité des pays dans lesquels les Gouvernements ont fait d'après ces vœux des lois pour les peuples de ces différents pays respectivement. Il suffit de voir qu'il a, sous ce système, été la prospérité de l'Ecosse et des petites îles de la Normandie qui sont sous la domination de l'Angleterre, et ce qu'est devenue, par suite d'une conduite différente, l'Irlande dont les enfants se sont trouvés pendant si longtemps sans patrie sur le sol même qui les avait vu naître.

Il serait possible d'invoquer bien d'autres exemples à l'appui de ces remarques signalées dans ces productions, même dans des discours prononcés dans notre Chambre des Communes, sur lesquels l'Histoire, même notre journalisme, ont jusqu'à présent gardé le silence, aussi bien que sur une foule de faits d'une importance vitale antérieures et postérieures à l'Union des deux Provinces.

(FIN.)

Les lettres adressées à ce Bureau, non affranchies, seront strictement refusées à la Poste.

Ceux de nos abonnés qui changeront de demeure au ler mai sont priés de nous en avertir.

LA MINERVE.

Jeudi matin 29 Avril 1858.

HAVRE DE MONTREAL.

Nous disions mardi que l'inondation et les ravages périodiques du St. Laurent étaient les obstacles naturels et insurmontables qui se dressaient devant la construction des docks à la Pointe St. Charles; par là, nous nous faisons l'expression, non pas seulement des deux tiers d'une ville, mais du Griffintown lui-même, mais aussi de Laprairie et de tout le rivage plat qui court depuis St. Lambert jusqu'au de là de la Tortue.

Plus nous étudions le Rapport des Ingénieurs de M. Young, plus nous lisons les Notes qui lui servent d'Appendice, plus nous sommes convaincus d'une chose; c'est que ces Messieurs n'ont pas donné la plus légère attention à l'objection émise par nous. Aussi, sommes-nous certains que s'ils avaient assisté le vendredi saint à l'inondation qui, ce jour-là, envahit tout à coup la partie sud de la ville, — le Griffintown, — la Pointe St. Charles, — les gares et ateliers du Grand Tronc, — ces hommes de l'art eussent vu l'impossibilité ou l'énormité du coût et de l'entretien du Havre dans cette partie de Montréal.

Le capitaine Childe, — l'un des Ingénieurs, — assied le choix qu'il fait du lieu d'un nouveau Havre sur les sept qualités suivantes :

10. Ce Havre devra être construit dans tel lieu et de telle manière à satisfaire les exigences toujours croissantes du trafic général et particulier qui s'y fera ;

20. Il devra offrir un abri sûr, en même temps que des facilités au radoub ou à la construction des vaisseaux ; l'emmagasinage devra y être avantageux dans toutes les saisons ;

30. Il devra être d'un accès facile aux marchands dont toutes les affaires se concentreront sur ce seul point ;

40. Il fera partie ou sera près du Havre actuel, afin de pouvoir communiquer aisément avec le Canal de Lachine ;

50. Il devra être de même accessible aux gens et chars du Chemin de fer et par là en relation plus prompte avec les différents terminis de Québec, Portland, &c. ;

60. Il devra par la situation qu'il fera aux entrepôts favoriser et faciliter spécialement le commerce de passage (transit) ; de manière à éviter aux colles les frais de charroynage &c. ;

70. Il devra être situé de manière à pouvoir s'approvisionner d'eau sans trop de frais et à faciliter l'établissement de poudres d'eau pour moulins, manufactures, &c. &c.

Nous ne nous prononçons aujourd'hui sur aucun des trois autres sites ; nous voulons seulement rapprocher le choix du capt. Childe de ces diverses propositions et en tirer les conséquences naturelles.

La première des conditions requises n'est que le résultat des observations précédentes, — à savoir qu'il faut agrandir et améliorer notre Port de manière à le rendre propre au commerce qui s'y fera. Or, cette condition nous la trouvons également dans le Havre de Hochelaga, du Carré Viger et dans le Port actuel amélioré.

La seconde des qualités est la plus essentielle ; et c'est précisément celle qui manque au site de la Pointe St. Charles et qui se trouve possédée surtout par celui du Carré Viger et de la Baie d'Hochelaga. Nous l'avons déjà dit ; la Pointe St. Charles est trop exposée à l'inondation et aux ravages de la glace. Et d'ailleurs, quelle se préserver de ce dégât par des digues et des ouvrages, elle ne le pourrait faire sans le plus grand détriment d'une partie de la ville et de la rive sud ; c'est-à-dire sans méconnaître toute espèce de devoirs d'humanité.

Une fois la glace arrêtée dans sa course rétrograde par le remblai et la enlèvement du Grand Tronc, les piliers du Pont Victoria et les puissantes machineries des nouveaux docks, impossible de prévoir sa fureur sauvage et la violence avec laquelle elle se précipitera vers la moindre issue ; impossible de prévoir la crue impétueuse du St. Laurent en amont des culées.

Le dollar est puissant ; mais la nature le terrasse souvent et il devrait s'arrêter devant les intérêts du plus grand nombre.

La quatrième qualité possédée par le nouveau Havre ne se trouve pas plus à la Pointe St. Charles, qu'à la Baie d'Hochelaga ; seuls, le port actuel et le Carré Viger remplissent cette condition.

Ce qui fait le centre d'affaires d'une ville, sont les Banques, le Bureau de Poste, le Palais de Justice, les Marchés et la Bourse ; or, mesurez la distance entre ces édifices et la Pointe St. Charles, la Baie d'Hochelaga le Port actuel et le Carré Viger et prononcez.

Nous savons que l'amour est en raison inverse des distances ; mais jamais, avec toute notre Trigonométrie et notre algèbre, nous ne serions imaginés que l'intérêt put les effacer à ce point.

La quatrième condition est peu sérieuse si on prétend l'attribuer exclusivement à la Pointe St. Charles ; car dans les autres plans et notamment dans ceux du Port actuel et du Carré Viger, le Canal Lachine serait naturellement relié aux Docks.

Nous voici au cinquième jalon du Capt. Childe. Or, nous disons que jamais argument ne plaidera mieux en notre faveur contre la Pointe St. Charles.

Qui de nos lecteurs de la ville n'a pas visité les abords de l'inondation du commencement d'avril, et n'a pas vu les bâtiments du Grand Tronc sortant du milieu des eaux comme autant de récifs et d'îlots ! Qui sait si l'un de vous, revenant du Haut-Canada ou de la Pointe-Claire, dans ce même temps, n'a pas été obligé de descendre des chars au Village des Tanneries et d'accomplir le reste de la route d'une autre façon que vous l'aviez commencée ?

On a beaucoup agité l'opportunité d'une gare ou dépôt du Grand Tronc qui serait construit sur le terrain actuel du Collège de Montréal ; cette question n'en est plus une depuis que les faits ci-dessus ont résolu d'une manière évidente et ont rendu l'accomplissement indispensable. Bâtissez un terminus dans l'endroit en question ; dès lors, vous mettez réellement les affaires au centre de la ville, vous abaissez comme un château de cartes le rêve doré des docks à la Pointe St. Charles et vous rendez éminemment facile et peu dispendieux la construction de docks au Carré Viger, au Port actuel ou à la Baie d'Hochelaga.

Nous aimerions fort que des hommes compétents s'occupassent de l'idée que nous venons de jeter sur le papier ; nous sommes à peu près certains que sa réalisation serait la clé de beaucoup d'autres difficultés dans le sujet qui nous occupe.

L'un des avantages précieux que devra offrir le nouveau Havre se trouve dans la facilité des entrepôts, dans la facilité du transbordement des vaisseaux des lacs et des vaisseaux de mer et par là dans l'activité et dans le peu de coût du commerce de passage (transit). Ceux qui ont voyagé jusqu'à Buffalo et Chicago ont vu les immenses entrepôts dont peuvent disposer ces grands marchés de l'Ouest ; Montréal, en améliorant son Havre, doit créer de pareilles commodités au Commerce. Les produits devront s'emmagasiner promptement (au moyen d'élevateurs), à un taux minime et s'enlever de même. Or, nous ne nions pas que les larges terrains vacants de la Pointe St. Charles prêtent beaucoup de semblables constructions, comme nous croyons de même qu'ils prêtent à la speculation ; cependant, les mêmes facilités peuvent se trouver ailleurs sans trop de recherches et d'obstacles.

Nous arrivons enfin au septième point tracé par le capt. Childe ; et nous avouons que la Pointe St. Charles ne réunit pas ce dernier avantage d'une manière exclusive. D'ailleurs, supposons un instant que les trois autres sites ne peuvent créer dans leur construction des poudres d'eau ; qui empêchera d'en faciliter ailleurs par un canal indépendant, dont il est parlé dans le Rapport, et qui,

créant à peu de frais, remboursera bien au delà de ce qu'il aura coûté ?

Nous nous bornons à ces quelques remarques destinées à combattre le choix fait, indiqué et imposé par l'hon. M. Young, du Havre projeté à la Pointe St. Charles.

Nous savons que nous ne sommes pas lu par les anglais ; nous savons de plus que nos remarques ne feront rien à une décision qui nous sera imposée comme de coutume ; néanmoins, nous avons voulu élever la voix et protester contre cette manière d'une certaine portion de notre ville de décider pour toute une population et de mépriser toute autre opinion quand elle vient d'un parti étranger.

Le "Journal de l'Instruction Publique".

Il y a longtemps que nous voulions emprunter ce qui suit à l'intéressant *Journal de l'Instruction Publique* ; c'est si commode d'emprunter aux riches ! Néanmoins, la foule de sujets qui se pressent sous notre plume nous en a jusqu'ici empêché.

Nous n'avons pas la prétention de tirer ce qu'il y a de meilleur dans cette Revue ; nous ne le pourrions faire sans rééditer le *Journal* tout entier. Nous avons cru que le premier extrait intéresserait surtout nos lecteurs ; il parle du frère d'un poète, littérateur et fabuliste déjà connu et apprécié de nos lecteurs. Le second a trait à l'œuvre magnifique et inépuisable d'utilité de notre typographie canadienne ; — le *Canada Directory*.

— M. Franz Stevens, auteur des *Poésies Nationales*, fils de M. Stevens, ci-devant, et de M. Paul Stevens, principal du collège de Chamby, vient de mourir, à l'âge de 25 ans. C'est un beau talent mûrissant dans sa fleur. Sa dernière pièce de vers, que publie un journal belge, était adressée à M. Roger, ancien instituteur et maintenant à M. Roger, ancien professeur de la vogue du premier maître d'école de poésie, mort il y avait seulement quelques jours dans une grande indigence. Nous y remarquons ces vers :

Laissez la main tenant de sage en son tombeau,
L'œil, sous lequel il dort, est encore aussi beau !
Indigent régnait, durant sa vie austère,
Hélas ! il n'est jamais tant d'ombre et tant de terreur !
Pour le frère de l'élève, le premier maître d'école,
Cet enfant devenait tout à coup un poète !
Ta sève, je n'ai jamais vu de toi premier sort,
Rogier, à l'impromptu, c'est ce que je décide !
Le pouvoir quelconque nous fait le cœur d'acier,
Mais puisque ta jeunesse a connu le malheur,
Fais que ta jeunesse cette jeunesse perd un jour,
Fais que l'âge destiné d'un jour à l'âge,
Au printemps de ta vie soit été ton partage,
Fais que Dieu t'ait placé près du trône des Rois
Pour aider et venger les faibles d'aujourd'hui,
Sur cette pauvre femme épuisée et défilée,
Entends pleurer ma muse en ton âme attendrie.

M. Franz Stevens venait d'être nommé professeur de littérature à l'école militaire. Les élèves de cette école, le général commandant, plusieurs ministres et une foule de citoyens assistaient à ses funérailles. On a formé une souscription publique pour lui élever un monument. En le perdant, un journal de Bruxelles, la Belgique perd un poète. Il avait toutes les qualités qui font l'homme utile, la pensée nette et claire, le rythme d'une sonorité enchanteresse, la rime sans recherche, et, au-dessus de tout, il possédait ce tact exquis qui fait choisir entre les pensées grandes et belles les plus belles. L'école sociale et littéraire à laquelle il appartenait est bien un d'aujourd'hui, une école sans recherche, et, au-dessus de tout, il possédait ce tact exquis qui fait choisir entre les pensées grandes et belles les plus belles. L'école sociale et littéraire à laquelle il appartenait est bien un d'aujourd'hui, une école sans recherche, et, au-dessus de tout, il possédait ce tact exquis qui fait choisir entre les pensées grandes et belles les plus belles.

— Nous recevons de M. Bouillet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et principalement d'un dictionnaire d'histoire et de géographie, une lettre, dont nous croyons devoir publier l'extrait suivant, qui contient un témoignage précieux, rendu à la grande entreprise de M. Lovell.

— Paris, 8 mars 1858.

— Nous recevons de M. Bouillet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et principalement d'un dictionnaire d'histoire et de géographie, une lettre, dont nous croyons devoir publier l'extrait suivant, qui contient un témoignage précieux, rendu à la grande entreprise de M. Lovell.

— Paris, 8 mars 1858.

— Nous recevons de M. Bouillet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et principalement d'un dictionnaire d'histoire et de géographie, une lettre, dont nous croyons devoir publier l'extrait suivant, qui contient un témoignage précieux, rendu à la grande entreprise de M. Lovell.

— Paris, 8 mars 1858.

— Nous recevons de M. Bouillet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et principalement d'un dictionnaire d'histoire et de géographie, une lettre, dont nous croyons devoir publier l'extrait suivant, qui contient un témoignage précieux, rendu à la grande entreprise de M. Lovell.

— Paris, 8 mars 1858.

— Nous recevons de M. Bouillet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et principalement d'un dictionnaire d'histoire et de géographie, une lettre, dont nous croyons devoir publier l'extrait suivant, qui contient un témoignage précieux, rendu à la grande entreprise de M. Lovell.

— Paris, 8 mars 1858.

— Nous recevons de M. Bouillet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages et principalement d'un dictionnaire d'histoire et de géographie, une lettre, dont nous croyons devoir publier l'extrait suivant, qui contient un témoignage précieux, rendu à la grande entreprise de M. Lovell.

Un Extra de la Gazette Officielle datée 26 Avril contient les nominations suivantes des Inspecteurs du Revenu pour les districts Judiciaires insérés vis-à-vis leurs noms.

Félix H. Lemaire, de St. Benoit	Terrebonne,
Louis Laurier, d'Indre	Joliette,
Aimé Roy, de St. François du Lac	Richelieu,
Charles Dubreuil, des Eboulements	Saguenay,
Didime Ferdinand de St. Aubin, de Rimouski	Rimouski,
Philippe Verreau, de St. Pierre du Sud	Montmagy,
Gabriel Narcisse Achille Fortier, de Ste. Marie	Beauce,
Theophile Côté, de St. Christophe	Aathabaska,
Alexander Young, de Philipsburg	Bedford,
Louis Taché de St. Hyacinthe	St. Hyacinthe,
Joseph D'Acier, de St. Athanasie	Iberville,
James Davidson, de Huntingdon	Beauharnois,

Nos remerciements aux Députés de l'Assemblée et de Terrebonne, pour les différents documents qu'ils ont bien voulu nous envoyer.

COUR DE POLICE. — Le jugement dans la cause des personnes accusées d'avoir brisé les vitres du Cabinet de lecture paroissial a été rendu hier par M. le surintendant de police Courtois. L'arrêt et Roy sont condamnés à 25 d'amende, maximum de la peine imposée en pareil cas, et à défaut de paiement à deux mois d'emprisonnement pour s'être conduit comme des personnes dénuées de dignité, débauchées en brisant les vitres de la bibliothèque des bons livres. D'autre a été acquitté, n'ayant pas de preuve légale contre lui. Nous regrettons de ne pouvoir donner dans ce numéro les remarques faites par le magistrat de Police relativement à la preuve contre lui.

Aux voyageurs. — Mr. J. Ducharme nous met au courant d'un reproche que nous agents de lignes de vapeurs, &c., &c., nous font à propos de nos derniers remarques sur les billes de voyage vendus dans les auberges et ailleurs. Nous prétendions désigner par là les filous, qui, sous des prétextes divers, accablent le voyageur sans défense, le trompent et lui font acheter ainsi de faux billets.

Si donc, personne ne veut se tromper, ni être trompé, qu'il aille au No. 65, rue des Commissaires, où se trouve le bureau d'agence de M. J. Ducharme pour la ligne du chemin de fer du Vermont Central.

Le Rév. M. Langerin, curé de Beaufort, vient d'être nommé Directeur de l'Ecole Laval, vice Mgr. Horan nommé Evêque de Kingston.

Une scène honteuse. — Le 27 du mois courant, la salle de l'hôtel-de-ville de Québec a été le théâtre d'une déplorable émeute. La question relative à l'augmentation de la taxe des propriétés foncières. Le maire par intérim avait préalablement demandé une force de police et un peloton de troupes sous les armes pour protéger les délibérations. Vers le soir une foule tumultueuse d'environ 500 personnes parmi lesquelles se trouvaient nombre de gamins, se précipita dans l'édifice, mais la police avait ordonné de fermer les portes à cette tourbe. Les émeutiers cassèrent alors à coup de pierres la plupart des vitres et assaillirent la police qui, ne pouvant les contenir, appela un détachement du 39^e rég. lequel fit halte devant l'hôtel-de-ville. L'acte d'émeute ayant été lu, les perturbateurs se dispersèrent immédiatement.

Plusieurs personnes ont été plus ou moins atteintes de projectiles, entraînées trois hommes de police quant reçu à la tête de graves blessures.

CHINE. — L'arrivée du 70^e d'infanterie du Bengale a été mal accueillie par les troupes de Canton. Trois jours à peine après avoir débarqué a été la cause de quelques troubles ; mais en train de piller par une patrouille française, ils voulaient résister et faire usage des armes ; trois d'entre eux furent tués. *Overland friend of China* annonce que les ambassadeurs, alliés ont du partir pour nord dans le commencement de mars.

D'après une correspondance publiée par l'*Independence Belge* nous voyons que la trace de Nema-Saib est perdue. On le suppose réfugié dans Bandilband.

CORRESPONDANCES. — Un Courcier, — inamovible. Un journal ne peut que l'attribuer le blâme en faisant le message des hautes et des amies personnelles.

INCENDIES. — Mercredi à 2h. la maison occupée par M. Jothé, libraire, et propriété du Séminaire devenue la proie des flammes. Grâce à l'effort des différentes brigades de piers, l'incendie a été maîtrisé, mais nos sans avoir atteint le magasin et la boîte de M. Lamotte.

— Le même matin feu se déclarait dans une maison abandonnée, sur le chemin Papineau, appartenant à M. Holmes. Ec. Tout a été consumé.

— Club Philanthropique — au prochain numéro.

SOMMAIRE DE NOUVEAUX ET TRANGERS.

Préparé pour *Minerve*.

— La municipalité s'est dotée d'un nouveau bâtiment de cette ville ; le coût s'est élevé pour la somme de 6000 pour sa part.

— La flotte de Toulon sept vaisseaux qu'elle compte maintenant être augmentée à quatorze.

— Madame Orsini à Paris pour aller demeurer dans un vilain, où elle lui longtemps employée institutrice.

— Le gouvernement a donné ordre de fabriquer un grand nombre de revolvers.

— L'Angleterre doit à la Russie 100,000 tonnes de fer et la France 40,000.

— On vient de célébrer la démolition des fortifications de Villes furent commémorées par Maximilien il y a 330 ans, dans le temps où les Français attaquèrent Vienne, mais elles ont complètement disparu.

— M. de la Cour, le petit fils du grand trésorier Corneille vient de mourir à Aigles.

— Le nombre d'achats la dernière session du Parlement n'est que de neuf.

Nous publions la lettre suivante par esprit d'équité envers des personnes que nous en croyons dignes jusqu'à décision contraire des tribunaux : c'est pourquoi, nous faisons en même temps nos réserves pour l'avenir.

M. le Rédacteur.

La *Patric* a publié dans sa feuille du 26 courant, des renseignements que nous avons pu avoir avec nos accusateurs et d'exhiber nos titres. Nous voulons tout simplement donner une dérogation formelle aux insinuations malveillantes faites contre nous dans cet article de la *Patric*. Les tribunaux judiciaires sont appelés à confirmer les présentations de l'acte d'accusation et des parties en cause, et les explications que nous pourrions donner, ne pourraient mieux faire justice de nos accusateurs qu'une décision légale.

D'ailleurs nous avons toute raison de croire que l'opinion publique est en notre faveur malgré la fausse couleur que la direction actuelle de la *Patric* voudrait imprimer aux événements qui ont donné lieu à la suspension du journal. Les sacrifices d'argent que nous avons faits, sont trop nombreux et connus de trop de personnes pour qu'il en soit autrement. On nous accuse d'être la cause de la suspension de la *Patric* ; bien triste et regrettable reconnaissance pour les efforts que nous avons faits dans le sens contraire. N'étant que très-mal payés pour nos travaux et la régularité que nous mettions à remplir nos engagements, pendant longtemps néanmoins, il nous a fallu faire face à toutes les demandes des créanciers de la *Patric*, et si l'existence de ce journal a été prolongée, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Malgré nos efforts pour maintenir le crédit de la *Patric*, nous ne sommes pas parvenus à empêcher la vente du matériel de notre atelier, n'a pu être déterminé par aucun moyen. La direction actuelle de la *Patric* connaît parfaitement la chose et se rappelle les avertissements réitérés que nous lui avons donnés, et les réponses peu satisfaisantes qu'elle nous a données. On nous a dit que la vente qui a eu lieu n'a rien de moins que frauduleuse, et l'on fait écho à cette prétention frauduleuse par M. B. Sénéchal, dont le caractère de probité et d'intégrité ne saurait souffrir des attaques de la *Patric*. Jusqu'au moment de la vente, nous avons travaillé à la conquête de nos abonnés, nous avons été forcés de la subir, nous ne croyons pas qu'il était de notre devoir de courir par la ville pour trouver des enchérisseurs.

D'ailleurs la *Patric* affirmait elle-même que les tribunaux sont saisis de l'affaire ; nous croyons qu'il est injuste pour un propriétaire de journal d'anticiper sur la décision des cours, par des plaintes que ne justifient ni les faits ni l'équité de l'affaire en question.

Nous sommes, etc., etc.

SENECAL & DANIEL, Imprimeurs.

Montréal, 28 Avril 1858.

Nouvelles à la Main.

Le duc de Malakoff et l'empereur Napoléon. — Le correspondant parisien du *Bulletin de Philadelphie* raconte l'anecdote suivante au sujet de la nomination du maréchal Pelissier au poste d'ambassadeur en Angleterre : —

Un singulier colloque a eu lieu, dit-on entre le duc de Malakoff et l'empereur des Français. — Sire dit le duc lorsqu'il fut informé de sa nomination, permettez-moi de vous faire observer que je ne suis pas familier avec les honneurs que vous m'avez fait signifier. — Tant mieux, reprit l'empereur ; c'est justement la raison pour laquelle je vous ai nommé. — Sire, permettez-moi de vous faire remarquer en outre que mon habitude est de m'exprimer quelquefois avec un vivacité et une franchise de langage qui ne conviennent pas toujours dans les cours. — Je le sais bien, dit l'empereur, et c'est une autre raison pour que vous vous rendiez à votre poste. — Finalement, Sire, Votre Majesté sait que je ne sais pas un mot d'anglais. — Tant mieux encore ; vous n'entendez que ce que vous serez censé avoir compris.

Après cette conversation dont on ne peut garantir l'authenticité, le duc ne pouvait naturellement trouver aucune excuse pour refuser l'ambassade.

Le concert. — Dans une de ses excursions autour de Vienne, Napoléon III rencontra un jeune concert qui rejoignait son corps ; il l'arrêta, lui demanda son nom, son âge, son régiment, son pays. — Monsieur, répondit le soldat qui ne le connaissait pas, je m'appelle Martin, j'ai dix-sept ans, et je suis du département des Hautes-Pyrénées. — Tu es donc Français ? — Oui, Monsieur. — Ah ! tu es un coquin de Français ! — Qu'on déshabille cet homme et qu'on le fusille. — Oh ! morbleu, je suis Français, répète le concert, et vive l'Empereur !

Napoléon III beaucoup ; le concert fut démantelé, fêlé et courut rejoindre ses camarades avec la promesse d'une récompense, promesse que l'Empereur ne tarda pas à exécuter.

Le *Journal de Seine-et-Oise* contient l'affiche et la mise en vente des terres patrimoniales de M. de Lamartine : la terre de Saint-Point, la terre de Milly et la terre de Moncau.

Le divorce aux Etats-Unis.

Le *New-York Freeman's Journal* du 27 février publie une correspondance de Saint Louis (Missouri) dont voici quelques extraits :

« La plaie des divorces s'étend comme un cancer dans notre société. Deux de nos Cours de justices ont reçu de la loi le pouvoir de séparer ceux que Dieu a unis. Chaque Cour tient deux sessions, et à chaque session il y a de nombreuses demandes pour remédier aux désagréments d'unions mal assorties. Les lois du Missouri sont cependant moins relâchées que celles de l'Iowa. Dans ce dernier Etat, ce outre des nombreuses causes de divorce spécifiées par le Code, une cause finale permet au juge de prononcer la dissolution du mariage lorsque, dans son opinion, il croira le divorce convenable. »

Ainsi, voilà le sort du contrat le plus sacré abandonné à la discrétion d'un juge nommé à l'élection, sans que la loi prenne la peine de préciser les cas où le divorce pourra être prononcé. C'est aggraver d'un surcroît la brèche, déjà si large, ouverte par le protestantisme contre le mariage chrétien. Les plaintes deviennent générales contre les abus du système, et les extraits suivants des divers journaux montrent qu'en est la question dans les Etats de l'Ouest :

Le divorce dans l'Iowa. — A la Cour des Plébeins-Communs, à Cincinnati, le 8 février, il y avait à statuer sur cent cinquante-sept demandes de divorce. Un journal de la localité dit à ce sujet :

« De bonne heure, le 8 au matin, la salle d'audience était remplie de ces couples mal assortis qui se laissent les uns aux autres des regards de l'amour n'entraînent rien. Des contractions défigurant des visages auraient dû se sourire ; et ceux qui auraient dû marcher ensemble dans le chemin de la vie jusqu'au seuil de l'éternité, se plaçaient le plus possible les uns des autres. Ces époux se seraient considérés, comme coquilles, de s'asseoir sur le même banc, et ils échangeaient le feu de la haine et du mépris. »

Le divorce dans l'Indiana. — Le *Jeffersonian* du 24 février, après avoir parlé de la Cour de circuit d'un seul comté, celui de Fort-Wayne, ajoute :

« On comptait pour la présente session trente-quatre demandes de divorces. Vingt ont été déjà accordées. La facilité avec laquelle le divorce peut être obtenu après nous l'est une prime offerte à l'infidélité conjugale et à la destruction de la famille. L'Indiana devient le Botany-Bay des mauvais maris et des femmes coupables. Nos lois devraient être réformées, sinon le mariage deviendrait une simple union à l'essai, une occasion de satisfaire une passion temporaire. »

La presse entière des Etats-Unis est unanime pour s'effrayer de l'avenir que prépare à ce pays de parcelles atteintes portées à la morale publique. La question du divorce est partout à l'ordre du jour, comme si l'on commettait enfin à ouvrir les yeux sur les désastreux résultats de cette violation de la loi chrétienne. Nous lisons encore dans le *Cincinnati-Inquirer* du 20 février :

« Lorsque les parties peuvent obtenir le divorce sous de fausses prétextes et pour des causes légères, il ne peut en résulter qu'un grand accroissement d'immoralité. Si les choses continuent à marcher comme elles l'ont fait dans ces dernières années, nos Cours de justice ne suffiront plus pour démanteler ceux qui se seront précipitamment mariés. Il est temps de mettre des entraves à la facilité excessive des divorces, soit par une sévérité plus grande de la part des tribunaux, soit par des amendements à la loi en vigueur. La promptitude avec laquelle les divorces sont obtenus tend à priver le mariage de sa sainteté et à ôter toute prudence chez ceux qui contractent de pareils liens. »

« De bonne heure, le 8 au matin, la salle d'audience était remplie de ces couples mal assortis qui se laissent les uns aux autres des regards de l'amour n'entraînent rien. Des contractions défigurant des visages auraient dû se sourire ; et ceux qui auraient dû marcher ensemble dans le chemin de la vie jusqu'au seuil de l'éternité, se plaçaient le plus possible les uns des autres. Ces époux se seraient considérés, comme coquilles, de s'asseoir sur le même banc, et ils échangeaient le feu de la haine et du mépris. »

Le divorce dans l'Indiana. — Le *Jeffersonian* du 24 février, après avoir parlé de la Cour de circuit d'un seul comté, celui de Fort-Wayne, ajoute :

« On comptait pour la présente session trente-quatre demandes de divorces. Vingt ont été déjà accordées. La facilité avec laquelle le divorce peut être obtenu après nous l'est une prime offerte à l'infidélité conjugale et à la destruction de la famille. L'Indiana devient le Botany-Bay des mauvais maris et des femmes coupables. Nos lois devraient être réformées, sinon le mariage deviendrait une simple union à l'essai, une occasion de satisfaire une passion temporaire. »

La presse entière des Etats-Unis est unanime pour s'effrayer de l'avenir que prépare à ce pays de parcelles atteintes portées à la morale publique. La question du divorce est partout à l'ordre du jour, comme si l'on commettait enfin à ouvrir les yeux sur les désastreux résultats de cette violation de la loi chrétienne. Nous lisons encore dans le *Cincinnati-Inquirer* du 20 février :

« Lorsque les parties peuvent obtenir le divorce sous de fausses prétextes et pour des causes légères, il ne peut en résulter qu'un grand accroissement d'immoralité. Si les choses continuent à marcher comme elles l'ont fait dans ces dernières années, nos Cours

